

Jean-Baptiste André Godin à Samuel Wilkes, 9 mars 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 2 p. (282r, 283r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Samuel Wilkes, 9 mars 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49253>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 mars 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Wilkes, Samuel](#)

Lieu de destination Wednesfield (Royaume-Uni)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin rappelle à Wilkes qu'il a pris en France en 1849 un brevet pour la fabrication de boutons de porte en fonte creuse à une seule ouverture ; il lui explique qu'une maison française veut s'arroger le privilège de fabriquer de tels boutons et prétend que les procédés décrits par Wilkes sont impraticables. Godin demande à Wilkes s'il a lui-même fabriqué en Angleterre des objets creux par le procédé de son brevet.

Notes

- D'après la lettre de Godin à Tito Pagliardini du 9 mars 1877, la lettre de Godin à Samuel Wilkes du 9 mars 1877 est adressée à Tito Pagliardini pour être traduite en anglais afin que la traduction soit envoyée à Wilkes.
- Lieu d'expédition : l'index du registre de correspondance indique « Wednesfield heath près Wolverhampton ».
- Le brevet d'invention français de Samuel Wilkes mentionné par Godin dans sa lettre est le brevet d'invention de 15 ans n° 9130 correspondant à la patente anglaise de 14 ans expirant le 8 mai 1863 sur les perfectionnements dans la fabrication des boutons ou poignées de portes et meubles, et de leurs axes ou goujons, ainsi que dans la construction des serrures, brevet déposé le 14 novembre 1849 (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB9130, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 3 janvier 2023).
- La lettre est signée : « Godin | Conseiller général | Ancien député de l'Aisne ».

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Procédure \(droit\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Lundi le 9 Mars 1847 282

Monsieur Samuel Willles
à Wednesfield Heath
près Wolverhampton.

Monsieur,

Nous avez pris en France en l'année 1847,
un brevet pour la fabrication de bouton de porte
en fonte, creux, à une seule ouverture.

Il y a maintenant en France une maison
qui veut s'arroger le privilége de fabriquer ce
genre de boutons, prétendant que les procédés que
vous indiquez dans votre brevet sont impraticables
et que jamais vous n'avez fabriqué ni pu
fabriquer les boutons par les procédés que
vous avez décrits.

Quant à moi, je sais parfaitement le
contraire. Je sais que votre description est
exacte de tous points et très pratique, mais
je serais heureux de pouvoir affirmer que
vous avez vous-même fabriqué des boutons,
boules ou poignées de porte, ou autres objets
creux, par ce procédé en Angleterre.

On prétend surtout que la partie du
noyau dans laquelle il entre un peu de
table ne peut pas être assez solide dans

le moule pour résister à la pression de la fonte.

Je vous serai obligé des renseignements que vous voudrez bien me donner à ce sujet et vous en remercierai très sincèrement à l'avance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Godin

Conseiller général
Ancien Député de l'Aisne.